

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS AU SEIN DE LA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,I,1° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la disposition susvisée de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est temporairement nécessaire de renforcer les effectifs de la direction des ressources humaines en vue de résorber la surcharge de travail liée à la gestion de la crise de la Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer deux emplois non permanents ;

DECIDE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/10/20
Accusé réception le	14/10/20
Numéro de l'acte	DC2020/606
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201001-lmc119543-AU-1-1

ARTICLE 1 : Les deux emplois non permanents suivants sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de :
Appui gestionnaire RH	Adjoint administratif territorial	Direction des ressources humaines	1 poste à temps complet (35heures hebdomadaires)	3 mois (renouvelable 1 fois)	Indice brut 350 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs territoriaux)
Gestionnaire recrutement	Adjoint administratif territorial	Direction des ressources humaines	1 poste à temps complet (35heures hebdomadaires)	3 mois (renouvelable 1 fois)	Indice brut 350 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs territoriaux)

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 8 octobre 2020.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/10/20
Accusé réception le	14/10/20
Numéro de l'acte	DC2020/606
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201001-lmc119543-AU-1-1

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/10/20
Accusé réception le	14/10/20
Numéro de l'acte	DC2020/606
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201001-lmc119543-AU-1-1